

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré public des Bouches du Rhône,

La DSDEN13 a publié le 28 mai listant les postes vacants et susceptibles d'être vacants à la rentrée scolaire 2024.

Certaines écoles siglées "ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE" deviennent au 1er septembre 2024 "ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE".

Sont concernées les écoles suivantes:

ÉCOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE ROMAIN ROLLAND (0132802A)

ÉCOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MERMOZ 1 (0130349J)

ÉCOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE PASSONS (LES) (0131826P)

ÉCOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE RENE CALAMAND (0132437D)

ÉCOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE ALDERIC CHAVE (0131631C)

ÉCOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE GEORGES DEZARNAUD (0131216B)

ÉCOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE PUYLOUBIER (0131070T)

ÉCOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CLAUDIE HAIGNERE (0131034D)

Pour rappel, en école primaire, **l'enseignant peut être amené à intervenir en maternelle ou élémentaire** selon la répartition pédagogique arrêtée par le directeur après avis du conseil des maîtres. **En conséquence, l'affectation obtenue à l'issue du mouvement en "ECMA" ou "ECEL" peut être sujette à modification à la rentrée de septembre 2024.**

Par ailleurs, **la liste des GROUPES DE POSTES "Communes / Circonscriptions / Mobilité Obligatoire" à la rentrée scolaire 2024 comporte une anomalie sur le Groupe MOB - Remplacement - IEN MARSEILLE LONGCHAMP (n° de groupe: 51179).**

Par conséquent, seules les écoles de la circonscription MARSEILLE LONGCHAMP seront validées sur ce groupe. Aucune affectation ne sera prononcée sur les circonscriptions en anomalie présentes dans ce groupe (hors MARSEILLE LONGCHAMP).

Cordialement.

Bureau DPE2